



Mise en demeure pour telechargement illégal

Par **joé63**, le **18/02/2012** à **21:46**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu un recommandé de ak avocats le 16/02/2012 pour téléchargement illégal datant du 10/02/2010 , ils me réclame 588 euros pour dédomager la victime et pour arrêter les poursuites sachant que je n'ai plus internet depuis 6 mois. rnrnmerci

Par **Tisuisse**, le **18/02/2012** à **23:02**

Bonjour,rnrnVous n'êtes pas le premier à recevoir ce type de missive. N'en tenez pas compte car il s'agit probablement d'une arnaque, d'une escroquerie "nouvelle formule".rnrnVérifiez sur pages jaunes si cet avocat existe bien en France.

Par **géro53**, le **19/02/2012** à **00:23**

j'ai le même courrier que vous depuis ce matin de la part du cabinet AK avocats qui est référencé dans les pages jaunes comme "indépendant".588 euros à l'amiable sinon des poursuites .Je ne sais pas quelle suite donner à tout cela.rnMerci pour votre aide

Par **Tisuisse**, le **19/02/2012** à **06:45**

Voir mon message ci-dessus.

Par **maryaimy**, le **19/02/2012 à 09:02**

j ai reçus la même lettre hier avec accuse de réception qui me dit que je doit payer aussi 588 euros sous peine de de poursuite pour un telechargement effectué le 10/04/2010! Je suis allé à la gendarmerie et ils m'ont dit que seul hadopi avait le droit d'aller chercher mon adresse ip, la gendarmerie pense que cette histoire est louche. Le pire c'est que l'adresse ip qu'il me mette ne correspond pas à mon adresse ip actuelle... Qu'allez vous faire vous?
Vraisemblablement ils n'ont pas le droit de statuer sur une somme alors qu'il n'y a eu aucun avertissement avant... Je suis allé voir le site de ce cabinet avocat et ce sont apparemment un cabinet franco russe pour les négociations européennes... Je ne vais pas en resté là je pense allé me renseigner auprès d'un avocat

Par **joé63**, le **19/02/2012 à 09:40**

merci de me tenir au courant de ce que votre avocat vous a dit et moi je me renseigne de mon coté encore merci

Par **peter8169**, le **19/02/2012 à 13:49**

Pour répondre à la suite de maryaimy, c'est une arnaque, me dit ma tante. Demain, j'appelle mon cousin qui est avocat, pour avoir confirmation, surtout ne pas repondre à la prochaine lettre, refuse la lettre recommandée même si c'était vrai. Un article, que j ai trouve sur internet, dit que c'est 38 € l'amende.rnS'il nous ont trouvé, c'est par les cookies et là, il vous envoie des fishings sur beaucoup de choses, mais je confirmerai lundi ou mardi, malgré que les adresses IP soient fausses.

Par **nuleninformatique**, le **20/02/2012 à 16:36**

bonjour a tousrnje suis allé chercher le meme courrier en recommandé ce matin.rnhors je n'ai jamais telecharger de films.rnquelqu'un peut il nous dire si c'est une arnaque ou pas ? car personnellement je panique un peu quand meme.rnj'ai appelé le cabinet d'avocats en question ce matin après avoir lu le courrier ,une dame avec un fort accent asiatique m'a repondu (sans ce presenter,bizarre pour un cabinet d'avocat quand meme)rnelle m'a dit que le "monsieur " qui a envoyer le courrier n'été pas la et qu'il me rappeleré ,mais j'attend encore .

Par **Tisuisse**, le **20/02/2012 à 18:56**

Lisez d'abord l'intégralité des messages de ce topic, vous aurez votre réponse. rn rnBonne lecture.

Par **LaurentLB**, le **20/02/2012 à 19:39**

Bonsoir, rnrnJe vous apporte des informations car j'ai moi aussi reçu ce recommandé ce lundi 20 février 2012. Il m'est également reproché d'avoir, il y a deux ans, téléchargé sur un réseau P2P un film X allemand sans doute le même que vous.rn rnAyant fait des études de droit j'ai flairé immédiatement l'arnaque et une heure après la réception du courrier j'étais à la Brigade de Gendarmerie de mon domicile afin de déposer plainte.rn rnTout d'abord le gendarme de garde qui m'a demandé de lire la lettre s'est exclamé après avoir lu trois lignes "c'est une arnaque !" puis il ne voulait pas prendre ma plainte car je n'avais pas versé d'argent. Il s'en est allé avec mon courrier pendant une bonne demi-heure pour montrer ma lettre à un officier de police judiciaire et faire des recherches sur leur réseau Saphir.rn rnA son retour il voulait absolument prendre ma plainte sans m'indiquer ce qu'ils avaient trouvés sur cette affaire. La plainte a donc été enregistrée pour "atteinte à la vie privée" et "tentative d'extorsion de fonds". Les gendarmes m'ont dit également que l'IP reproduite sur le courrier était totalement bidon c'est, je pense, ce qui a dû prendre du temps lors de leurs vérifications.rn rnLes gendarmes sont certains d'une chose c'est qu'il s'agit bien d'une arnaque mais pensent, peut-être, que le cabinet d'avocats qui existe bien s'est fait pirater son entête.rn rnEn tout état de cause il ne faut SURTOUT RIEN PAYER ni envoyer leur engagement bidon mais aller immédiatement déposer plainte auprès de sa brigade de gendarmerie, son commissariat de police ou par courrier au Procureur de la République de Paris. Toutes les plaintes sont importantes il faut penser aux gens qui n'ont pas forcément les bases juridiques pour flairer ce type d'arnaque se laisse abuser et payent par peur.rn rnEnfin précisons que les adresses des personnes qui ont reçu la lettre ont probablement été piratées ou récupérées de manière illicite les services de police spécialisés devraient être saisis dans les heures qui viennent.rn rnDonc je résume aucune inquiétude c'est une arnaque, ne pas payer, déposer plainte. Je vous tiendrais au courant de la suite des événements car je suis procédurier et je ne vais pas les lacher.

Par **joé63**, le **20/02/2012 à 20:24**

merci pour ces renseignements

Par **julien 44**, le **21/02/2012 à 14:33**

bonjour je suis dans le même cas que vous j'ai reçu un courrier samedi 18 février me demandant la somme de 672euros pour un film soit disant téléchargé en avril 2010 je ne sais pas quoi faire dans l'attente d'une réponse de votre part merci

Par **LaurentLB**, le **21/02/2012 à 14:48**

Lisez les informations de ce topic julien44. Donc je répète ne rien payer, ne rien envoyer, déposer plainte.

Par **megabizard**, le **21/02/2012** à **16:40**

pareil pour moi !!j'attends donc la suite !!!!!!!!!!!!!mais c'est tres bien fait
numéro du recommandé" sur la lettre
postée par internet et livré par "la poste", y a peu être aussi un recours de ce côté
je laisse soin aux spécialistes de prendre la main et merci pour ce site et vos messages , ça rassure !!!!

Par **VADOR55**, le **21/02/2012** à **20:19**

Meme courrier j ai reçu ce matin 3 courriers identiques au sujet de film que j aurai chargé
apparemment l adresse ip n'est pas la mienne
nous avons été à la repression des fraudes pour avoir des informations
non nous a stipulé que c'était une arnaque
plus nous avons téléphoné à l'office centrale de lutte contre la criminalité lié aux technologies de l information et de la communication
là encore on nous a donné 2 solutions 1ere, on ignore 2ème, on porte plainte
enfin nous avons demandé à hadopi
qui mène une enquête voilà ou j'en suis

Par **drjones93**, le **22/02/2012** à **08:17**

Exactement la même chose m'est arrivée hier - 3 lettres recommandées qui me réclame un règlement à l'amiable de 600€ pour avoir téléchargé un film X allemand - la boîte d'avocats a l'air légitime mais on ne sait jamais - perso. je n'ai pas le temps d'aller poser plainte mais tenez-nous au courant des suites...et moi de mon côté...

Par **vfca1812**, le **22/02/2012** à **13:04**

Idem pour moi aujourd'hui
Film X allemand soit disant téléchargé en février 2010.
672€ contre le retrait des poursuites...
Si une personne sur dix panique et paye c'est le jack pot pour eux!
Pas le temps pour une plainte... pour l'instant

Par **drjones93**, le **22/02/2012** à **15:09**

Bien sur c'est la jackpot pour eux - imagine que ces voyous envoient
2 million de courriers et que 10% casquent - ca fait deux millions ...

Par **bob**, le **25/02/2012** à **18:23**

bsr j'ai reçu le meme courrier pour régler 672€,je suis aller chez les gendarmes,ils ont pas pris

de plainte. mais ils m'on donner le numero de l'ordre des d'avocats de paris, pour voir si cette affaire existe reelement .j appel lundi pour confirmation ,le pire dans lhistor c'est que je travail en deplacement depuis 2006,je ne vois pas comment j'ai pus telecharger ce film x a 05h00 du matin en mars 2010 ,jai pas verifier mon ip ,mais je suis sure que c'est une arnaque.....

Par **vador55**, le **25/02/2012 à 23:26**

bonjour rnrnrenseigner vous certains FAI on des adresses dynamiques et d autre statiquernrnrvoici un lien interessantrnrnr<http://www.numerama.com/magazine/21797-courrier-ak-avocats-la-cnll-a-ete-saisie-par-le-cabinet-d-avocats.html>rnrrnil faut nous rassembler

Par **vador55**, le **25/02/2012 à 23:37**

bonsoir rnrnde plus faite circuler le maximun d information sur l affaire en cours . d ailleur rnje prend contact avec un avocat le plus tot possible rnrnrles verifications rnrnrnous avons demander a la répression des fraudes " on nous a répondu qu il penser a une arnaque "rnnrnous avons demander a un juriste de notre rc il nous a répondu la même chose rnrnous avons téléphoner a paris au ministère concerne idemrnrnous avons demander a hadopi nous avons reçu un mail qu il faisait une enquête rnrnrnrvoila

Par **megabizard**, le **26/02/2012 à 07:38**

moi j'aimerais savoir pour faire une moyenne chez quel FAI à donné les renseignements concertant leur clientsrnrnpour ma part c'est ORANGE et vous ??????

Par **vador55**, le **26/02/2012 à 09:13**

mon FAI orange auusi

Par **dgedji**, le **26/02/2012 à 10:13**

orange egalemt

Par **dgedji**, le **26/02/2012 à 10:19**

<http://www.numerama.com/magazine/21797-courrier-ak-avocats-la-cnll-a-ete-saisie-par-le-cabinet-d-avocats.html>rnrces avocats ont saisi la CNIL ! c'est le monde à l'envers mais cela

nous prouve que ce n'est pas une arnaque bidon ; les discussions entre avocats et les différences de législation entre les pays vont faire durer cette histoire. qui peut nous dire les risques encourus et l'obligation de prendre un avocat pour se défendre ? je dois avouer que je suis un peu perdu car je ne voudrais pas que cela prenne des proportions incontrôlées . le délai de réflexion de quelques jours est très court : comment obtenir une position officielle qui nous donne nos droits ?

Par **vador55**, le **26/02/2012 à 10:26**

le problème pour moi je ne reconnais pas avoir chargé le fichier je leur est demandé à ce cabinet d'avocat par lettre recommandée les questions suivantes - l'ordonnance du tribunal de Grande Instance de Paris - La réponse circonstanciée de mon FAI - La facture libellée en français détaillant les divers éléments composant la somme de 588 euros. Il me paraît délicat que faire une lettre sur la déclaration d'honneur en me demandant des fichiers que je ne possède pas me paraît illogique. En plus il me semble que faire une lettre sur l'honneur comme il nous le demande et de reconnaître des faits que l'on a pas fait ou autre comment recevoir une facture confirmant que nous avons payé ? Il nous disent aussi que ça nous donne le contrôle de la sécurité de nos PC et bien les grands centres font pirater alors nous

Par **bob**, le **26/02/2012 à 13:21**

bjr après vérification de mon IP sur ce site <http://www.whatismyip.com>, sur le courrier j'avais cette IP 92.137.160.21 rien à voir avec mon IP, si cela que vous avez reçu également c'est bien une arnaque, et mon FAI C'est orange également!!!!!!!

Par **vador55**, le **26/02/2012 à 13:55**

à propos il sera judicieux de comparer nos IP qu'il nous affecte dans leurs courriers pour vérifier qu'il n'en pas mis la même partout

Par **david**, le **26/02/2012 à 15:08**

Bonjour, Moi aussi mon FAI à l'époque des faits était orange, quel bande de collabos!!! Je ne sais pas si l'IP qui figure sur la lettre est réel.

Par **vador55**, le **26/02/2012 à 16:06**

à tu fait david pour le moment

Par **david**, le **26/02/2012 à 16:24**

Moi, apres avoir contacté un avocat, j'ai demandé la copie de l'ordonnance du tribunal à ces crevards d'avocats par lettre AR.rnEn attendant je suis l'actualité de l'affaire sur les differents forums.rnDés que je serai sur qu'ils ont abusés de leurs droits, je deposerais plainte à la gendarmerie de ma ville.

Par **vador55**, le **26/02/2012 à 17:45**

comment ca les differents forums peut tu me donner les liens rnmerci

Par **megabizard**, le **26/02/2012 à 17:55**

orange a du se faire pirater sa liste de client !!!!!!!voir tout son réseau ADSL et laissé par ignorance télécharger des films dont nous n'avons pas connaissance !!!!à eux de prendre leur responsabilité !!! faut il se retourner contre son FAI ????

Par **drjones93**, le **26/02/2012 à 18:01**

Tu parles 'pirater sa liste de clients' ... ! En interne c'est monnaie courante même à l'intérieur de l'état de vendre des fichiers sur DVD moyennant quelques milliers d'euros, rien de plus facile...

Par **Visiteur**, le **26/02/2012 à 18:58**

AVOCATS AK 126 RUE DE CHARENTON 75012PARIS PHONE 0144750900 rne mail info@ak-avocats.comrnIl faut les assigner en justice pour escroquerie article 313-1 du code pénal,voir même en citation directe.Vous vous groupez et faites la jonction des dossiers devant le TGI DE PARIS en correctionnel,vous aurez un seul avocat ,cela vous coûtera moins cher.Pour moi ,ce sont eux les escrocs.Ce cabinet est très douteux.

Par **vador55**, le **26/02/2012 à 20:45**

pourquoi suji kenzo dit tu vous vous regroupez tu n est pas concerne ?

Par **Visiteur**, le **26/02/2012 à 22:30**

Je suis juriste ,spécialiste en droit du travail,et de par ma formation universitaire ,j'ai une parfaite connaissance du droit civil et une bonne connaissance du pénal.Aussi ,j'essaye de venir en aide aux victimes d'arnaques de ce genre en leur donnant des conseils utiles.rnJe signale qu'il existe également des maisons de la justice ,dans chaque mairie où des consultations gratuites d'avocats ont lieu sur rendez vous.rnNe pas hésiter à les solliciter.rnEn tout cas ,il faut avertir le batonnier de Paris ,par lettre recommandée AR.

Par **dgedji**, le **27/02/2012 à 07:47**

suji , que se passe t il apres avoir envoyé un AR au batonnier , serons nous obligé de prendre un avocat pour continuer à nous défendre ? quelles sont les suites de tout cela ?

Par **bob**, le **27/02/2012 à 19:10**

yat il du nouveau dans cette affaire? merci de donnez des conseils

Par **ZORO29**, le **28/02/2012 à 10:22**

slt coment faire pour avoir mon IP pour comparer avec la mise en demeure . merci j'ai porté plainte aussi à la gendarmerie.

Par **TAZ**, le **28/02/2012 à 10:45**

BonjourrnPour savoir votre adresse IP:rn<http://www.mon-ip.com/>

Par **megabizard**, le **28/02/2012 à 11:40**

les ip changent !!!!! mais comment faire pour connaitre son ip fournie par notre FAI à une date précise ???et comment ont ils fait eux ?????rnmerci pour cette réponse technique

Par **siempasDbeu**, le **28/02/2012 à 17:37**

orange a t'il le droit de vendre sa liste IP ? rnqu'en pense la CNIL?rnquelle protection ont les

clients d'un FAI de ce point de vue la ?rnhadopi peut il etre courcourté et suplanté par un cabiné d'avocat ?

Par **ZORO29**, le **28/02/2012 à 17:38**

re slt, je ne sais pas comment faire pour demander à orange quand ils ont donnés mon ip et à qui .rnqui a une lettre type pour cette demande .

Par **dgedji**, le **28/02/2012 à 21:30**

le délai touche à sa fin , je décide de ne pas payer et de leur envoyer en AR une demande concernant l'ordonnance du tribunal , la réponse de mon FAI , la facture détaillée et justifiée . on verra bien s'ils veulent aller plus loin ! ensuite , il faudra que je me paye un avocat , c'est bien ce qui m'ennuie le plus dans cette histoire

Par **bob**, le **28/02/2012 à 21:43**

Je paye rien,j'atten la decision de justice,elle est la pour ca!!!monFAI n'a pas le droit de donner mon ip ni mon adresse,je peut me retourner contre lui,il lui faut mon autorisation,la loi almande s applique en almagne ,ici c la france .

Par **vador55**, le **28/02/2012 à 22:21**

si on doit prend un avocat il nous faut nous rassembler ce nous reviendra moins chere

Par **dgedji**, le **28/02/2012 à 23:18**

La 1ere semaine se termine : certains d'entre nous ont porté plainte , d'autres , comme moi , ont demandé par AR des pieces justificatives ; je propose d'attendre la suite : soit une décision en notre faveur de la CNIL qui a été saisie , soit dans le cas d'une nouvelle mise en demeure le regroupement sur un seul avocat (je ne connais absolument la manière de se regrouper ni vers qui se retourner) rnà suivre rnqu'en pensez vous ?

Par **drjones93**, le **29/02/2012 à 00:01**

Bien d'accordrnnon attend de tes nouvellesrnRemerciements

Par **bob**, le **29/02/2012 à 07:41**

Ok, attendons, le mieux pour nous c'est d'avoir un seul avocat bon dans la matière,

Par **ZORO29**, le **29/02/2012 à 08:50**

ok pour moi aussi

Par **vador55**, le **29/02/2012 à 09:01**

demande à l'administrateur du site rnrn peut-on laisser une adresse email sur le forum pour pouvoir éventuellement nous regrouper rnrn merci

Par **ZORO29**, le **02/03/2012 à 22:30**

Bonsoir qui a des nouvelles

Par **dgedji**, le **03/03/2012 à 10:51**

ai envoyé un courrier en AR, demandant ordonnance réponse FAI et détail facture : j'attends maintenant la 2ème vague, je vous dirai ce que je reçois. et vous de votre côté des news ?
cordialement

Par **dgedji**, le **03/03/2012 à 10:51**

ai envoyé un courrier en AR, demandant ordonnance réponse FAI et détail facture : j'attends maintenant la 2ème vague, je vous dirai ce que je reçois. et vous de votre côté des news ?
cordialement

Par **megabizard**, le **03/03/2012 à 11:24**

quelqu'un a reçu une nouvelle lettre AR ?????

Par **vador55**, le **03/03/2012 à 22:43**

pas de nouvelle
<http://www.numerama.com/magazine/21791-des-centaines-d-internautes-sommes-de-payer-672-euros-pour-un-film-porno-pirate.html>
voici un article du 23/02/2012
à lire sérieusement
toujours pas de nouvelle si on peut laisser une adresse email

Par **vador55**, le **03/03/2012 à 22:45**

à lire aussi
<http://www.pressmyweb.com/actualites-du-web/telecharger-des-films-porno-cest-mal/#more-3503>

Par **drjones93**, le **04/03/2012 à 17:56**

Si il y a plus de nouvelles c'est que tout le monde a compris que laisse béton il s'agit d'une tentative d'escroquerie , inadmissible et condamnable : cf. <http://www.generation-nt.com/commenter/telechargement-illegal-ak-avocats-film-pornographique-mise-demeure-actualite-1545821.html#com>

Par **ZORO29**, le **05/03/2012 à 17:08**

et la CNIL
en pense quoi ?

Par **drjones93**, le **05/03/2012 à 18:44**

Pas de nouvelles de mon côté
J'ai saisi et la CNIL et le Bâtonnier de Paris et mon Internet Provider et assigné en justice cette boîte de voyous via le procureur.
La plus dégueulasse dans tout ça c'est que je ne télécharge pas et surtout pas des films pornos (ici pour des filles "poilues"...quel horreur)

Par **ZORO29**, le **06/03/2012 à 10:34**

SLT Je suis comme toi pas de téléchargement, la CNIL ta contacter depuis et ton fournisseur d'internet? moi c orange

Par **bob**, le **07/03/2012 à 11:43**

Bonjour,pas de nouvel pas de nouveau recommande. Sur tout ne pas ceder a c'chiens.

Par **pat84**, le **07/03/2012 à 16:53**

Visiblement il y a du nouveau : voir le message de schnapp daté du 07/03 :
<http://www.experatoo.com/droit-nouvelle-technologie/question-droit-98113-2.htm>

Par **chatsmots**, le **23/03/2012 à 14:07**

bonjourrnj'ai reçu le même courrier. je suis indécidée. je voulais juste savoir si qqn a des nouvelles.

Par **bob**, le **23/03/2012 à 14:25**

Bonjour. Pas de nouvelles en tout ca je paye pas.

Par **megabizard**, le **23/03/2012 à 16:35**

toujours rien pour moi non plus !!!!!!!!!!!!!!! qui d'autre ????

Par **vador55**, le **23/03/2012 à 21:19**

idem

Par **joé63**, le **24/03/2012 à 10:48**

moi non plus rien de nouveau

Par **ZORO29**, le **24/03/2012 à 17:06**

rien

Par **siempasDbeu**, le **27/03/2012** à **18:33**

RAS

Par **ZORO29**, le **27/03/2012** à **22:14**

slt j'ai eu un appel cnil . il y a une demande a la justice allemand pour les recherche D'ip je ne sais pas plus

Par **pat84**, le **28/03/2012** à **10:04**

Moi je trouve ca inquiétant. Tout le monde disait que leur procédure était illégale et que l'on avait rien à craindre, mais je vois que près de 2 mois plus tard la toute puissante CNIL n'a toujours pas fait annuler ce racket. J'ai bien peur que l'on soit les malheureux cobayes d'une future jurisprudence qui verra les autres pays autorisés à relever des adresses IP. Alors d'accord ce serait la mort de la CNIL qui n'aurait plus de raison d'être, mais en attendant , nous on devra payer. J'espère me tromper....

Par **siempasDbeu**, le **29/03/2012** à **19:14**

ZORO29 Pourrai tu être un peu plus explicite qui a fait la demande a qui?

Par **pauline3787**, le **17/04/2012** à **11:07**

Apparemment, le silence règne sur cette affaire. Mais mon inquiétude règne sur moi. D'une certaine façon, je suis soulagée de ce qu'il s'agit d'une affaire sérieuse. En même temps, cela me préoccupe. Le scénario de pat84 me parait de plus en plus probable entretemps...

Par **pat84**, le **17/04/2012** à **11:33**

Cela dit, lors de la première offensive de ce groupe d'avocats, il y a quelques années de ça, les internautes ont reçu le même courrier que nous puis n'ont plus jamais entendu parler de cette affaire, qu'ils aient payé ou pas. Peut être ce scénario va-t-il se répéter...Peut être aussi ce courrier a-t-il réussi a effrayer un nombre suffisant d'internautes, qui ont donc payé, et ainsi contenté cette fameuse société allemande. A suivre...

Par **chatsmots**, le **17/04/2012** à **12:55**

Juste pour voir... Visiblement, pas vraiment de nouvelles...

Par **siempasDbeu**, le **29/06/2012** à **16:19**

quelqu'un aurait - il des nouvelles coté CNIL sur cette affaire ?